Conduire en Suisse

Vitesse, équipements, alcool, sièges enfants : l'essentiel à connaître avant de prendre la route.

112 NUMÉRO D'URGENCE (POLICE 117)

120 km/h	0,5 g/L	0,1 g/L
AUTOROUTE	ALCOOL (CONFIRMÉS)	ALCOOL (NOVICES/PROS)

VIGNETTE AUTOROUTIÈRE OBLIGATOIRE

Pour voitures, motos et camping-cars <3,5t. À apposer sur le pare-brise. **Valable 14 mois** (1/12 au 31/01 suivant).

LIMITATIONS DE VITESSE

MOTOS, VOITURES, VÉHICULES ≤3,5T

AUTOROUTES	VOIES RAPIDES	ROUTES	AGGLO
120	100	80	50

AVEC REMORQUE

AUTOROUTES	VOIES RAPIDES	ROUTES	AGGLO
100	100	80	50

CAMPING-CAR ≤3,5T AVEC REMORQUE

AUTOROUTES	VOIES RAPIDES	ROUTES	AGGLO
80	80	80	50

ÉQUIPEMENTS

Feux de position (jour)	Obligatoire
Triangle (sauf motos)	Obligatoire
Gilet de sécurité	Facultatif
Trousse de secours	Facultative
GPS avertisseur radar	Interdit
Téléphone tenu en main	Interdit (100 CHF)
Kit mains libres	Autorisé

ÉQUIPEMENT HIVER

Chaînes à neige	Obligatoires*
Pneus hiver	Facultatifs**
Pneus cloutés	Autorisés***
Casque vélo	Facultatif

Période 1/11-30/04. * Zone signalée, 2 roues motrices min. ** Vivement recommandés. *** <7,5t, clous≤1,5mm, interdits autoroute (sauf tunnels San Bernardino/St-Gothard), 80km/h max.

ZONES À CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE

Pas de ZFE nationale. À **Genève**, macaron "Stick'AIR" (5 CHF) requis en cas de smog.

SÉCURITÉ EN VOITURE

Ceinture : obligatoire dès 12 ans. | **Sièges enfants :** obligatoires sous 12 ans et 1,50 m.

NOTES PERSONNELLES

Avertissement : Les informations sont fournies à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité contractuelle ou délictuelle de audeladespoints.fr. Elles ne remplacent pas les textes légaux. | audeladespoints.fr